

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

LE 10KM DU ROC NOIR est organisé le Dimanche 14 AVRIL 2019 par le club de course à pied cogneraud « GO FOR IT RUNNING – GRAND CHAMBERY (Section Athlétisme du 13^{ème} B.C.A) sous l'égide de la préfecture de Savoie, de la commission des courses hors stade de Savoie et du 13^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains.

Article 2 : PRESENTATION DE L'EPREUVE

L'épreuve propose deux courses entièrement sur route goudronnée :

- Un parcours de 10km: 2 grandes boucles de 5km
- Un parcours de 2.8km: 2 petites boucles de 1.4km

Le départ du 10km du Roc Noir, sera donné dans l'enceinte du 13^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains aux horaires suivants :

- 2.8km: 9h30
- 10km: 10h00

L'Arrivée aura également lieu dans l'enceinte du 13^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le 10KM DU ROC NOIR est ouvert à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie « CADETS » (né(e)s en 2003 ou avant) pour le 10km, puis pour les benjamins -minimes (né(e)s entre 2004 et 2007) pour le 2.8km.

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



Tous les concurrents doivent joindre lors de leur inscription en ligne ou sur place :

- Soit une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Pass'Running ou Athlé entreprise)
- Soit un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du sport en compétition – de l'athlétisme en compétition – de la course à pied en compétition datant de moins d'un an la date de l'épreuve. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.
- Pour les mineurs, il est obligatoire de présenter une autorisation parentale en plus d'un des justificatifs mentionnés ci-dessus.

Les concurrents qui n'auront pas fourni un des éléments ci-dessus ne pourront prendre part au 10km du Roc Noir.

Article 4 : INSCRIPTIONS

L'inscription à cette épreuve se réalise uniquement en ligne sur le site: www.goforitevent.fr jusqu'au Samedi 13 Avril 2019 à 18h00.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, justificatif médical conforme).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée (arrêté préfectoral, décision du Bataillon...), l'organisation remboursera la moitié des frais d'inscription aux participants.

Cependant les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



Article 5 : TARIFS INSCRIPTIONS

- 10km : Tarif de 10€
- 2.8km : Tarif de 4€

Article 6 : DOSSARDS

L'ensemble des dossards est donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier ait été validé par l'organisation.

L'enveloppe des dossards est à retirer sur présentation de la pièce d'identité du coureur.

Les horaires de retrait de dossards sont :

- Le Dimanche 14 Avril 2019 de 7h à 9h au Gymnase du 13^{ème} B.C.A.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard durant l'épreuve doit être visible en permanence et en totalité.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS

1 Ravitaillement liquide sera installé sur la boucle et 1 Ravitaillement solide-liquide sur l'aire d'arrivée.

Article 8 : SECURITE

La sécurité sera assurée par l'organisation avec le soutien d'une association de sécurité civile.

Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



Article 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Il est prévu de faire plusieurs classements **sans doublure de récompenses** :

- Classement des trois premiers scratchs
- Classement des trois premières féminines
- Classement du premier de chaque catégorie soit :
 - Le premier et la première « Benjamin(e)s »
 - Le premier et la première « Minimes »
 - Le premier et la première « Cadets »
 - Le premier et la première « Juniors »
 - Le premier et la première « Espoirs »
 - Le premier et la première « Master 1 »
 - Le premier et la première « Master 2 »
 - Le premier et la première « Master 3 »

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir au retrait des dossards.

Article 10 : ASSURANCE

- Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



- Dommage matériel: Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- Vol et disparition: Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 11 : PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Article 12 : CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : REGLEMENT

La participation au 10 KM DU ROC NOIR implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Le jury des commissaires est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Plusieurs commissaires seront présents sur le parcours.

10 KM DU ROC NOIR

14 AVRIL 2019  BARBY (73)

2.8 KM | 9H30
10 KM | 10H

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
 | WWW.GOFORITEVENT.FR



Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Sortir de l'itinéraire
- Jet de détritrus
- Non-respect des bénévoles ou des coureurs
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche
- Absence du dossard
- Absence de passage à un point de contrôle
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course ou des secours